VILLE DU MONT-DORE

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 31 octobre 2024

#### Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	М.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	М.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adioint	Μ.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

#### Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)

Mme Valérie BOLO (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)

Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)

Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)

Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

#### Excusés:

Mme Ivy POIA

M. Mickael LELONG

M. Frédéric PARENT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

#### Absents:

Mme Marguerite FILIMOHAHAU

M. Romuald PIDJOT

M. Jean-Irénée BOANO

#### formant la majorité des membres en exercice.

\* \* \* \*

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 18 Nombre de votants : 28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

M. Olivier BERTHELOT est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 988-200012532-20241107-76-24-XI-DE Date de télétransmission : 07/11/2024 Date de réception préfecture : 07/11/2024

## DELIBERATION Nº 36 /24/XI

## PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE REALISATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS AU COL BARRAU A LA COULEE

Le conseil municipal de la ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 07 novembre 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vu la note explicative de synthèse n° 40/2024 du 31 octobre 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2024, et après en avoir délibéré.

#### DECIDE:

Article 1 : Le programme des travaux du Centre d'Incendie et de Secours du Col Barrau à la Coulée ci-annexé est approuvé.

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel

d'Offres ainsi que tous les actes ou conventions liés à cette opération.

Article 3: Les dépenses seront imputées au budget assainissement sur le chapitre

d'investissement n°12618 « CASERNE DE POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618)

», dans la limite des crédits inscrits.

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal

administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au

registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la

province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 07 NOVEMBRE 2024

Pour extrait conforme

au registre des délibérations

Le Maire,

OLVI WILLIAM

Eddie LECOURIEUX

Olivier BERTHELOT

Le secrétaine de séance,

**Ampliations**:

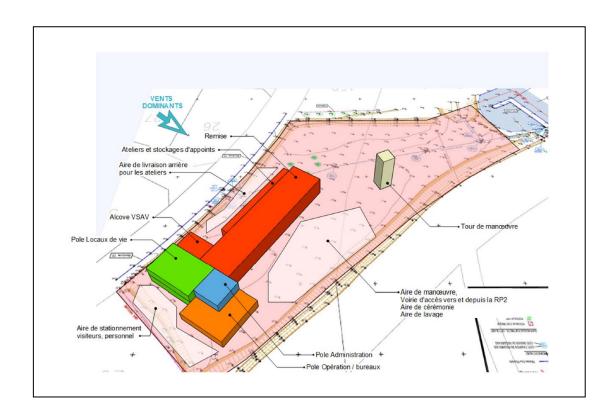
Subdivision Administrative Sud Trésorerie de la province Sud

Direction des services techniques et de proximité Direction des finances et de l'informatique Secrétariat général (SAG : registre et publication) République Française
--Province Sud
--Commune du Mont-Dore



## **PROGRAMME**

Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Mont-Dore au Col Barrau



### Mémoire de présentation

#### 1. Finalité et enjeux

#### a. Etat des lieux / Problématique

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Mont-Dore se trouve actuellement à La Coulée. Cependant, son ancienneté et son exiguïté l'ont rendu inadapté aux besoins et à la modernisation du service de sécurité.

Le nouveau CIS était initialement prévu sur un terrain communal, situé dans le quartier de Saint-Michel, sur lequel a été bâtie la caserne de Gendarmerie. Le projet du CIS a été soumis à une réévaluation approfondie des services de la Ville, amenant à reconsidérer l'emplacement initial du projet, en tenant compte entre autres des critères techniques, budgétaires et environnementaux.

L'attention de la ville a par ailleurs été portée sur la gestion des feux de forêt et le secours à la personne plus récurrents dans le secteur sud du Mont-Dore.

Dans cette approche globale, le projet du CIS a été déplacé dans le quartier de La Coulée, sur la parcelle communale située au nord-est de l'école Les Coccinelles.

Localisé à proximité immédiate de la zone de raccordement projetée du futur viaduc à la route provinciale N°2. Cet emplacement s'avère par conséquent stratégique pour la Ville, en offrant la possibilité de maintenir un centre de secours actif dans le secteur sud de la commune, tout en permettant aux sapeurs-pompiers qui y seront basés, d'intervenir sur l'ensemble du Mont-Dore indépendamment du risque de coupure de circulation sur la route provinciale N°1.

#### b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur :

La création du CIS de la Ville, à la Coulée sur le site du Col Barrau.

A travers ce nouveau CIS, la commune souhaite notamment consolider sa capacité opérationnelle :

- Maintien de l'objectif de deux interventions simultanées
- Amélioration de l'ergonomie opérationnelle du site (circulation engins, circulation piétonne, espaces techniques, etc.)
- Amélioration de la qualité de travail et de vie sur site (qualité des équipements et locaux, robustesse et résistance à l'usage, etc.)
- ➤ Augmentation des espaces d'entrainements et de formation (cours de manœuvre, tour de manœuvre, ...)

Amélioration du maintien en conditions opérationnelles, en s'assurant de l'autonomie du site (eau, électricité), de sa sureté et de sa résistance à l'usage intensif.

#### 2. Description des travaux

Les besoins exprimés identifient différents espaces selon leurs usages et fonctions.

#### Un bâtiment regroupant :

- les bureaux administratifs, archives, secrétariat, accueil du public, salle de formation,
- la salle de crise,
- ➤ la zone opérationnelle remise des véhicules, vestiaires/ sanitaires, locaux de stockage et ateliers,
- > les locaux du personnel, cuisine, réfectoire, foyer, musculation, sanitaires,
- les locaux de garde,
- les surfaces nécessaires aux différents véhicules pour leur cheminement, stationnement, zone de déchargement/chargement.

Les autres aménagements extérieurs comprenant :

- une aire de lavage des véhicules,
- > une aire d'entrainement et de manœuvre,
- > un local groupe électrogène et compresseur,
- les parkings pour les véhicules du personnel, des services et du public.

Le CIS sera dimensionné pour permettre deux départs simultanés de la Coulée.

#### 3. Estimation financière

Le coût de l'opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à : **490 000 000 F CFP TTC.** 

#### 4. Plan de financement

Sur le budget de l'opération n° 12618 de la Ville du Mont-Dore :

Libellé	TOTAL en FCFP TTC	2024	2025	2026	2027
<u>Dépenses d'investissement</u> Etudes Travaux	60 560 000 426 440 000	5 000 000	21 500 000 0	17 550 000 214 720 000	19 060 000 214 720 000
TOTAL DES DEPENSES	490 000 000	2 450 000	21 500 000	232 270 000	233 780 000
Recettes d'investissement Subvention FCDev Taux 50% études	30 280 000	15 140 000	0	5 610 000	9 530 000
TOTAL DES RECETTES	30 280 000	15 140 000	0	5 610 000	9 530 000

### 5. Calendrier prévisionnel

### a. Echéancier physique

- Programmation : Juillet à octobre 2024

- Appel d'offres MOE : Octobre 2024 à février 2025

- APS : Février / avril 2025 - APD : Juin / aout 2025

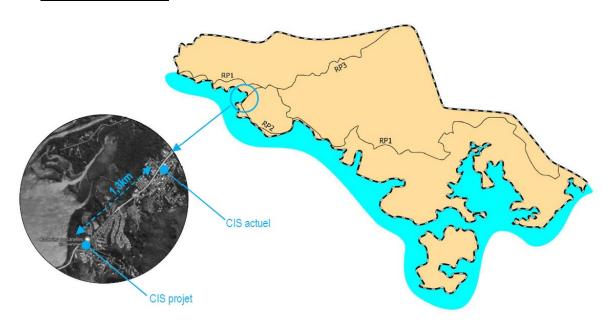
DCE : Octobre / décembre 2025Appel d'offres : Janvier 2026 à avril 2026

Délais travaux : 12 mois
Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : juin 2027

#### b. Echéancier financier

	2024	2025	2026	2027	
Etape	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux	Total
FCFP	2 450 000	21 500 000	232 270 000	233 780 000	490 000 000

## 6. Plan de situation



### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: Approbation du programme de travaux de réalisation du Centre d'Incendie et de Secours du Mont-Dore au Col Barrau.

P.J.:

- Projet de délibération.
- Programme de l'opération.

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Mont-Dore se trouve actuellement à La Coulée. Cet équipement est issu d'évolutions destinées à l'améliorer autant que possible au fil des années, mais sans atteindre les niveaux requis pour répondre aux attentes de modernisation du service de sécurité.

Considérant d'une part les contraintes et exigences techniques, budgétaires et environnementales, et d'autre part les feux de forêt et le secours à la personne plus récurrents dans le secteur sud du Mont-Dore, il a été identifié un nouveau site permettant d'accueillir le projet du CIS dans le quartier de La Coulée, sur la parcelle communale située au nord-est de l'école Les Coccinelles.

A travers ce nouveau CIS, la commune souhaite notamment consolider sa capacité opérationnelle

- Maintien de l'objectif de deux interventions simultanées
- Amélioration de l'ergonomie opérationnelle du site (circulation engins, circulation piétonne, espaces techniques, etc.)
- Amélioration de la qualité de travail et de vie sur site (qualité des équipements et locaux, robustesse et résistance à l'usage, etc.)
- Augmentation des espaces d'entrainements et de formation (cours de manœuvre, tour de manœuvre, ...)
- Amélioration du maintien en conditions opérationnelles, en s'assurant de l'autonomie du site (eau, électricité), de sa sureté et de sa résistance à l'usage intensif.

Tel est le programme des travaux décrits dans la fiche programme jointe.

Le coût de l'opération est estimé à 490 000 000 FCFP TTC (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers). L'opération est financée à 50% sur les études au titre du Fonds communal de développement.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Programmation : Juillet à octobre 2024

- Appel d'offres MOE : Octobre 2024 à février 2025

- APS : Février / avril 2025 - APD : Juin /aout 2025

DCE : Octobre / décembre 2025Appel d'offres : Janvier 2026 à avril 2026

Délais travaux : 12 mois
Début des travaux : mai 2026
Fin des travaux : juin 2027

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la commission d'appel d'offres.

# Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 17 octobre 2024 :

Pour répondre aux interrogations de M. PAAGALUA, MM. OXFORD et LEVANQUÉ indiquent que :

- La parcelle identifiée est située en face du QAV de La Coulée, au Nord-Est de l'école Les Coccinelles.
- La surface du futur bâtiment représentera ¼ de la parcelle laissant la place pour l'aire de stationnement et d'entrainement.
- Des études de sol seront réalisées pour permettre à la collectivité de connaître le type de fondations à mettre en place.
- En attendant, des travaux d'amélioration du site actuel sont prévus. Ils débuteront en fin d'année.
- La future destination du bâtiment actuel n'a pas encore été définie.

En réponse à l'interrogation de Mme SANMOHAMAT, M. OXFORD indique que :

- Le Fonds communal de développement est l'évolution de l'ancien contrat d'agglomération, entre l'Etat et la Ville.
- Les demandes de crédits pour les projets doivent être formulées et motivées chaque année.
- A ce jour, l'Etat accompagne la Ville pour la réalisation des études. La Ville déposera un nouveau dossier auprès de l'Etat, en fin d'année voire début d'année prochaine.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

MONT-05